



Éclaireuses
Éclaireurs
UNIONISTES
de FRANCE

Les financements publics

Webinaire COFI 02 décembre 2024

Financements disponibles pour les groupes locaux

1. Quels types de financement ?

- *Subventions régionales*
- *Subventions départementales*
- *Subventions de la commune*
- *Aides Caf (Ps ALSH, VACAF, appels à projets, subventions d'investissement et de fonctionnement)*
- *Autres organismes (de jeunesse par exemple)*



Financements disponibles pour les groupes locaux

2 – Pour quelle utilisation ?

- *Subventions de fonctionnement*
- *Subvention d'investissement*
- *Financements BAFA, BAFD ;*
- *Appels à projets jeunesse, d'aides à la vie associative de soutien au bénévolat ...*



Financements disponibles pour les groupes locaux

3 – Comment les obtenir ?

Outils disponibles sur la BN

Guide pour faire une demande de subvention – version 2020

 Guide_recherche_subventions_EEUdF (1,19 Mo)

Public cible : Cadre local, Cadre régional, Chef de camp, Trésorier
Nature : Formulaires
Mots-clés : aide financière, Financement, SUBVENTION
Instance : Équipe Nationale salariée

Guide de recherche de subventions publiques

(communiqué aux TGL et TR dans la pochette de rentrée) :
recense toute l'info sur les subventions publiques.

- Conseils pour faire un budget
- Conseils de rédaction
- Documentation nécessaire
- Conseils avant et après la demande de subvention.

Barre de recherche de la BN

• Mots-clés :

- Aide financière
- Financement
- Caf
- ALSH



Financements disponibles pour les groupes locaux

3 – Comment les obtenir ?

Blog administratif & finance

Éclaireuses Éclaireurs UNIONISTES

BLOG ADMINISTRATION & FINANCE

- ACCUEIL
- ASSOCIATION
- ACTUALITÉS
- ACTIVITÉS
- FORMATIONS
- REJOIGNEZ-NOUS
- LES BLOGS
- THÉMATIQUES

TROUVEZ (PRESQUE) TOUT SUR LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE POUR RÉPONDRE À DES SUBVENTIONS
18 mai 2020
Les subventions régionales ou locales, ce n'est pas ce qui manque. Qu'elles soient portées par un ministère, une [...]

AIDES AUX VACANCES DE LA CAF
5 mai 2020
La CAF (Caisse d'allocations familiales) délivre, sous conditions de ressources et en fonction du quotient familial, des aides [...]

DÉCLARER VOS ACTIVITÉS ET OBTENIR UN FINANCEMENT CAF
18 décembre 2019
La déclaration des activités de votre Groupe Local et des unités auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) [...]

BLOGS EEUDF
Choisir un blog

CATÉGORIES

- Administratif
- Finance

ARTICLES RÉCENTS

- Trouvez (presque) tout sur la bibliothèque numérique pour répondre à des subventions
- Aides aux vacances de la CAF

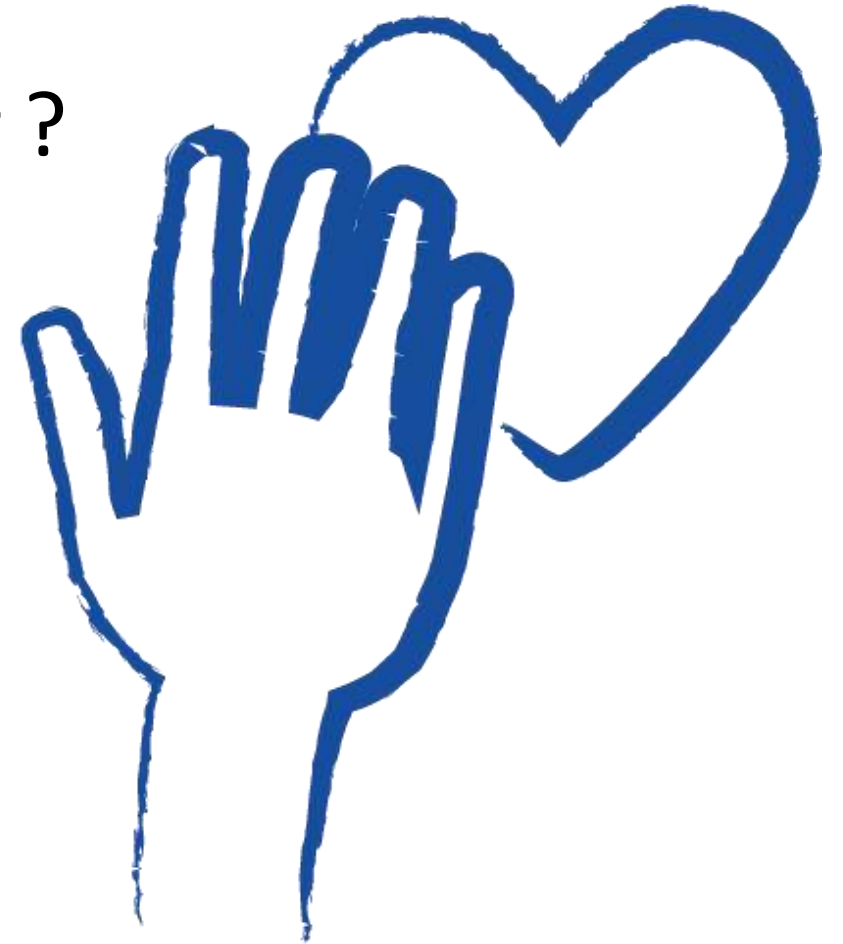
Financements disponibles pour les groupes locaux

3 – Comment les obtenir ?

Me contacter pour affiner la rédaction de votre projet ou pour vous aider à faire le budget.

- *Organisation d'un temps en visio si besoin.*

Pour toute demande : Subventions@eeudf.org





1 département = 1 Caf

Principaux dispositifs :

- *ALSH : destiné au groupe local, il finance les activités de l'année ;*
- *VACAF : destiné aux parents, ce sont des bons Caf pour les camps d'été ;*
- *Appels à projets jeunesse et autres subventions : consulter le document « financements publics » ou bien le site de sa Caf et/ou le conseiller territorial jeunesse de sa Caf.*



La Ps ALSH : qu'est-ce que c'est ?

C'est une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) utilisable pour nos activités d'années et qui finance à l'heure actuelle les week-ends, les samedis seuls (mais pas les dimanches seuls) ainsi que les séjours d'une durée maximum de 5 jours et 4 nuits.

Quel accompagnement est prévu pour les groupes ?

Le ou la Chargé·e de collecte de fonds publics est là pour :

- Assurer une première prise de contact avec la CAF
- Fournir la documentation et les outils de mise en place et de suivi
- Répondre à vos interrogations
- Vous appuyer pour le suivi des activités

Comment se passe le versement de la prestation ?

De manière générale, une fois la convention signée, les fonds sont versés en deux fois :

- Un premier versement à la signature de la convention.
- Un second versement à la fin de l'année

La Ps ALSH : combien ?

Limité à 0.55€/enfant/heure

Nb d'enfants

×

Nb d'heure

×

55 centimes

25 BC + 25 BM

6 WE = 6 * 20 heures = 120h

+

2 Samedis (10h-16h) = 2*6 heures = 12h

+

2 dimanches = 0 heure

50 enfants

×

120 + 12 + 0 = 132 heures

×

55 centimes

3 630 €



De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (1)

1) Déclaration des activités sur TAM : fait par les coordo


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet des Bouches du Rhône

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône
65A, Rue Saint Sébastien
13281 MARSEILLE CEDEX 6
Tél. : 04 86 94 70 18 - Mèl. : ddcs-jeunesse-sports@bouches-du-rhone.gouv.fr

Affaire suivie par : Affaire suivie par Sylvie RUBERTO
Tel. : TEL. 04.86.94.70.18 FAX.04.51.00.57.22

**Récépissé de déclaration n° 0130282AS000119-19-Q02
d'un Accueil de scoutisme**

Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014. Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation. Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 12/12/2019

Organisateur
Association nationale agréée : **Eclaireuses et éclaireurs unionistes de France**
Dénomination : **E.E.U.D.F REGION PROVENCE**
Code : 013ORG0282
Adresse : 3 rue ALDEBERT
13850 gréasque

Période Période du 03/04/2020 au 03/07/2020

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 17	Moins de 6 ans = 0	6 à 13 ans = 6	14 à 17 ans = 11
------------	--------------------	----------------	------------------

Animateurs

Total = 6	Qualifiés = 2	Stagiaires = 2	Sans qualification = 2
-----------	---------------	----------------	------------------------

Implantation
Groupe Local Marseille Mistral 2 route St Pierre 13500 MARTIGUES

Fait le 12/12/2019 à Marseille

Ple Directeur Départemental Délégué
L'inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Thomas TABUS



De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (2)

2) Déclaration des activités sur le SI

⇒ Élément très important, si ce n'est **le plus important**, pour obtenir le financement dans de meilleures conditions

⇒ Pertinence en cas de contrôle Caf




De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (3)

3) Rédaction d'un projet pédagogique (par groupe local)

- Calendrier d'activités
- Quelques objectifs spécifiques de l'année




Projet pédagogique

Région : XXX
Groupe local : XXX
Unité : XXX

Écoleuses et Écoleuxes Unionistes de France Un projet éducatif porteur de valeurs.

Méthode d'éducation complémentaire de la famille et de l'école, le scoutisme s'adresse à tous. Il agit sur l'éducation des uns par les autres, il offre à chaque enfant, adolescent et adulte la possibilité de se découvrir dans chacun de ses dimensions : son corps, son intellectuel, son sens pratique, sa relation aux autres et sa spiritualité.
Mouvement de jeunesse et d'éducateur populaire agréé par le Ministère de la Jeunesse, les Écoleuses et Écoleuxes Unionistes sont habilités à organiser la formation des responsables et cadres (BAFA, BAFO...) et garantissent le respect de la réglementation officielle dans toutes les activités.
Le mouvement des Écoleux est membre de la Fédération de Scoutisme de France, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

Des objectifs éducatifs communs à tous les mouvements
Pour le respect, les valeurs, le développement et le plaisir.

- 1. Épanouir et vivre de plein cœur**
 - Agir avec enthousiasme.
 - Apprendre à être fier sans vanité, le maître, le dirigeant, mais aussi en gardant la tête pour le respect.
 - Chercher dans ses responsabilités existentielles.
 - Être capable de s'exprimer et de laisser s'échapper libre et en confiance.
 - Faire preuve de curiosité, développer sa capacité d'analyse, se sentir une grande responsabilité.
 - Mettre ses talents et développer ses compétences dans les autres et en soi.
- 2. Être actif et responsable**
 - Participer en affirmant ses capacités et en agissant en conséquence.
 - Contribuer aux buts des mouvements et être maître et responsable de son acte et de son œuvre.
 - Être capable de faire confiance, sans préférence.
 - Être capable de s'entraider.
- 3. Obtenir et valider**
 - Partager avec la jeunesse des autres.
 - Respecter la dignité de chacun, la liberté de conscience et d'expression.
 - Être maître de son corps.

Une ambition au service de la société
Le mouvement des Écoleuses et Écoleuxes Unionistes propose au service de la jeunesse et de la société un projet éducatif qui agit sur l'éducation des uns par les autres, il offre à chaque enfant, adolescent et adulte la possibilité de se découvrir dans chacun de ses dimensions : son corps, son intellectuel, son sens pratique, sa relation aux autres et sa spiritualité.
Mouvement de jeunesse et d'éducateur populaire agréé par le Ministère de la Jeunesse, les Écoleuses et Écoleuxes Unionistes sont habilités à organiser la formation des responsables et cadres (BAFA, BAFO...) et garantissent le respect de la réglementation officielle dans toutes les activités.
Le mouvement des Écoleux est membre de la Fédération de Scoutisme de France, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

Des objectifs éducatifs communs à tous les mouvements
Pour le respect, les valeurs, le développement et le plaisir.

- 1. Le respect de soi-même**
 - Être capable de s'exprimer et de laisser s'échapper libre et en confiance.
 - Faire preuve de curiosité, développer sa capacité d'analyse, se sentir une grande responsabilité.
 - Mettre ses talents et développer ses compétences dans les autres et en soi.
- 2. Être actif et responsable**
 - Participer en affirmant ses capacités et en agissant en conséquence.
 - Contribuer aux buts des mouvements et être maître et responsable de son acte et de son œuvre.
 - Être capable de faire confiance, sans préférence.
 - Être capable de s'entraider.
- 3. Obtenir et valider**
 - Partager avec la jeunesse des autres.
 - Respecter la dignité de chacun, la liberté de conscience et d'expression.
 - Être maître de son corps.

Une ambition au service de la société
Le mouvement des Écoleuses et Écoleuxes Unionistes propose au service de la jeunesse et de la société un projet éducatif qui agit sur l'éducation des uns par les autres, il offre à chaque enfant, adolescent et adulte la possibilité de se découvrir dans chacun de ses dimensions : son corps, son intellectuel, son sens pratique, sa relation aux autres et sa spiritualité.
Mouvement de jeunesse et d'éducateur populaire agréé par le Ministère de la Jeunesse, les Écoleuses et Écoleuxes Unionistes sont habilités à organiser la formation des responsables et cadres (BAFA, BAFO...) et garantissent le respect de la réglementation officielle dans toutes les activités.
Le mouvement des Écoleux est membre de la Fédération de Scoutisme de France, organisation reconnue par les instances ministérielles de scoutisme.

De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (4)

4) Tarif modulé selon le quotient familial

Participation aux activités d'année modulée selon les revenus des familles	
Tranche 1	160€
Tranche 2	175€
Tranche 3	190€
Tranche 4	200€



De quoi a-t-on besoin pour en bénéficier ? (4)

5) Envoi 3 fois par an à la CAF les données d'activités (nombre d'heures, nombre d'enfants) et les budgets (à faire à l'aide du SI).

⇒ En **juillet** : données réelles du 1^{er} janvier au 30 juin et prévisionnelles du 1^{er} juillet au 31 décembre

⇒ En **octobre** : données réelles du 1^{er} janvier au 30 septembre et prévisionnelles du 1^{er} octobre au 31 décembre

⇒ En **janvier** : données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre et prévisionnelles de l'année N+1



Quelques spécificités Caf

1) La Ps ALSH finance les activités de l'année HORS camps cela doit être pris en compte :

- Dans le calcul des données d'activités (nombre d'enfants, heures, jours)
- Dans le budget prévisionnel de l'année.

2) la Caf fonctionne en année civile.

3) Tranches d'âge Caf : 6-17 ans



Outils mis à disposition :

Pour budget prévisionnel (GL/ER/SN) :

- [Modèle Excel de conversion compta SI en compta CAF](#)

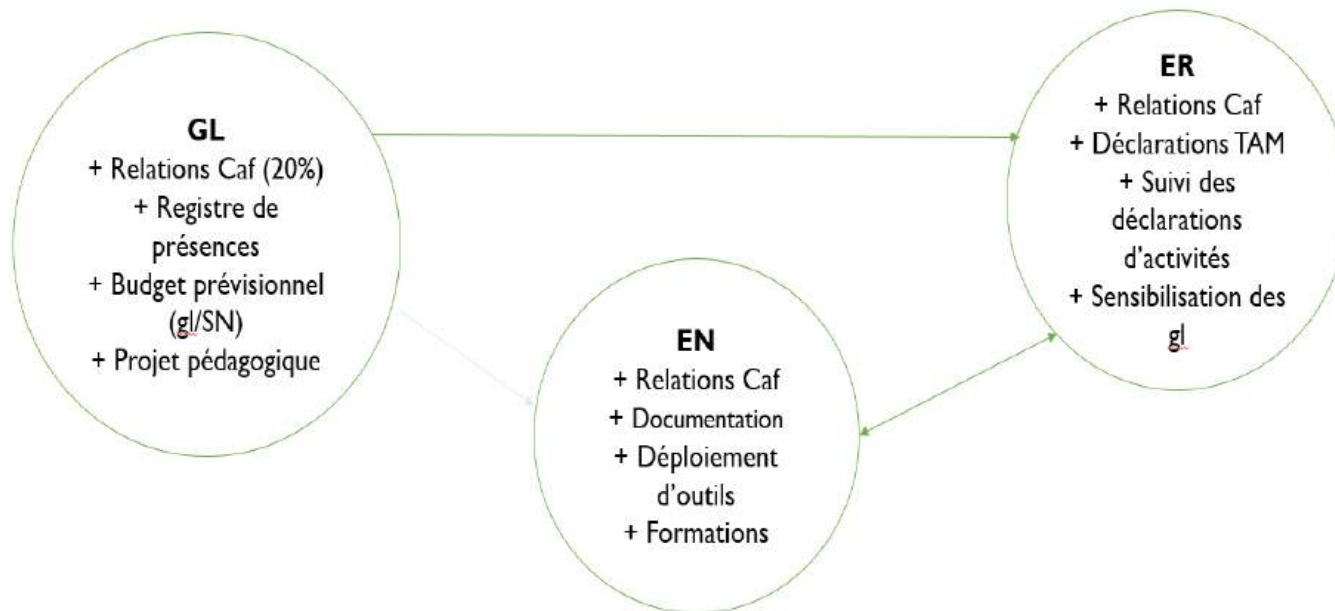
Pour suivi d'activités (GL) :

- [Modèle Excel de suivi des présences](#)



Répartition des tâches entre local/régional/national

Répartition des tâches entre local/ régional/
national



VACAF : Aide vacances enfants

Dispositif adoptée par certaines Caf

- Permet aux familles de payer une partie (ou la totalité) des frais du camp => les familles reçoivent un courrier ou bien un mail
- Conventionnement à mettre en place/ à renouveler en amont de la période des camps (à partir de mars/avril) en se référant à la chargée de collecte de fonds (Subventions@eeudf.org)
- Via la plateforme année.Vacaf.org (pour 2025 : 2025.vacaf.org)



VACAF : Aide vacances enfants

Comment faire les déclarations ?

1) Se connecter sur la plateforme année.Vacaf.org (pour 2025 : 2025.vacaf.org)

- Conventonnement à mettre en place/ à renouveler en amont de la période des camps (à partir de mars/avril) en se référant à la chargée de collecte de fonds (Subventions@eeudf.org)



Comment faire les déclarations ?

ETAPE 1 : Créer un nouveau groupe d'enfants



ETAPE 2 : Sélectionner le département

Choix de la caisse

⚠ Avant de créer un groupe, vous devez choisir la caisse à laquelle ce groupe sera attaché.

Seuls vos centres ayant une labellisation sur cette caisse apparaîtront dans le choix de centre.

Seuls les enfants allocataires de cette caisse apparaîtront dans le choix des participants.

Le choix d'une caisse n'est pas modifiable une fois le groupe créé. En cas d'erreur, vous devrez re-créez un groupe.

Seules les caisses pour lesquelles **vous avez une labellisation et qui ont ouvert le dispositif** sont affichées ici.



Si les enfants allocataires viennent de différents départements, il faudra créer un groupe d'enfants par département

Choisissez une CAF

CAF 26 - DRÔME
CAF 34 - HERAULT
CAF 35 - ILLE ET VILAINE
CAF 38 - ISERE
CAF 44 - LOIRE ATLANTIQUE
CAF 50 - NORD

ETAPE 3 : Remplir le formulaire

AVE nouveau groupe ✕

**Groupe AVE
CAF 26 - DRÔME**

Nom du groupe

Tranche d'âge (choix multiple possible)

Structure organisatrice
Rechercher un centre ▼

ee

68013 - EEuDF - Gestionnaire : ECLAIREUSES ECLAIREURS UNIONISTES FRANCE

Déclaration SDJES au format PDF
⚠ joindre obligatoirement un récépissé de déclaration et non un accusé de réception.
Le document n'est pas obligatoire lors de la création du groupe mais sera obligatoire avant de pouvoir facturer le séjour à VACAF

Ajouter un fichier

Séjour non soumis à déclaration obligatoire SDJES



Les informations doivent être identiques à celles déclarées à la SDJES



ETAPE 4 : Déclarer les enfants allocataires présents sur le camp

Code postal de la commune du lieu d'accueil

26150 ST JULIEN EN QUINT ✕ ▼

Date d'arrivée

10/07/2024 📅

Durée du séjour

14 jours

Prix du séjour

410.00 €

Séjour du mercredi 10 juillet 2024 au mardi 23 juillet 2024

Prestataire

Nom du prestataire responsable du séjour

⚠ A remplir impérativement si le séjour est sous-traité à un prestataire et que la déclaration SDJES a été établi au nom de ce prestataire au lieu du nom de votre structure. Si la déclaration SDJES est au nom de votre structure, vous n'avez pas besoin de remplir ce champ.

Informations du séjour pour le site public

proposer ce groupe au catalogue du site public

Enfants inscrits sur le groupe

+ Ajouter un enfant

Ajouter un enfant

Matricule de l'enfant pour les allocataires CAF OU N° de sécurité sociale (6 derniers chiffres sans la clé) pour les adhérents MSA ou les autres familles. Pour un matricule à un seul chiffre, ajouter 0. Ex : pour le mat. 8, taper 08.

Rechercher un enfant ▼

Date de naissance de l'enfant :
(pour contrôle de l'identité)

Date



Prix du séjour (sans aucune aide déduite) :
Ce montant peut être modifié.

410.00



Aide(s) éventuelle(s) à déduire

Aide(s)



Préciser les aides perçues par la famille pour ce séjour
Exemples : colos apprenantes, mairie, département, CCAS, etc.
Si aucune aide, inscrire 0.

AJOUTER L'ENFANT

ANNULER



Pass Colo

Une nouvelle aide allant de 200€ à 350€ pour les enfants l'année de leurs 11 ans.

Même procédure de déclaration des camps que VACAF

Labélisation nationale jusqu'en 2027



Le Mécénat

Définition

- Le mécénat consiste pour une entreprise à faire un **don en numéraire** (financier), **en nature** (alimentaire, mobilier ou immobilier) ou **en compétences**, à un **organisme d'intérêt général**, sans attendre en retour de contrepartie équivalente

Contrepartie

- Autorise les contreparties mais exige qu'il existe une « **disproportion marquée** » entre les sommes données et la valorisation de la prestation rendue
- Ne peuvent pas avoir un impact direct sur les activités marchandes du mécène

Réductions d'impôts

- La fraction inférieure ou égale à 2 millions d'euros ouvre droit à une **réduction d'impôt au taux de 60 %**
- La fraction supérieure à ce montant ouvre droit à une **réduction d'impôt au taux de 40 %**.

Catégories de mécènes

Grand Mécène	
Don >=100 000 €	
Mécène	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de mécénat financier signée par les 2 parties, - Charte éthique des EEUdF signée par le Mécène, - Reçu fiscal des EEUdF - Cerfa n°11580 (pour l'administration fiscale) signé par les 2 parties
Don >= 50 000 € et < 100 000 €	
Grand donateur	
Don >= 10 000 € et < 50 000 €	
Donateur	
Dons >= 2 000 € et <10 000€	<ul style="list-style-type: none"> - Reçu fiscal des EEUdF - Cerfa n°11580 (pour l'administration fiscale) signée par les 2 parties

Merci de
votre
attention

Contact :

Subventions@eeudf.org

[Drive subventions publiques](#)



GRANDIR
& faire
grandir

Éclaireuses et Éclaireurs
Unionistes de France